



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/817\*  
20 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 105 de l'ordre du jour

### EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

#### Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

#### I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1991, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session la question intitulée "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des immeubles (A/45/796) et rappel historique et description des immeubles occupés par l'Organisation des Nations Unies dans les principaux bureaux (A/45/796/Add.1);

b) Rapport du Secrétaire général sur les ressources extrabudgétaires de l'Organisation des Nations Unies (A/45/545);

c) Rapport du Secrétaire général sur les aspects administratifs, structurels et autres de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation (A/46/633);

d) Rapport du Corps commun d'inspection sur l'évolution du Service consultatif de gestion de l'Organisation des Nations Unies (A/46/327) et observations y relatives du Secrétaire général (A/46/327/Add.1);

\* Nouveau tirage pour raison technique.

e) Note du Secrétariat sur l'emploi des techniques d'analyse du volume de travail à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/46/CRP.1).

3. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité relatif au rapport du Secrétaire général sur la gestion des immeubles (A/45/796 et Add.1).

4. Les commentaires et observations formulés au cours de l'examen de la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques de la Cinquième Commission (A/C.5/46/SR.55 et 57).

## II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

5. A la 55e séance, le 18 décembre, le représentant de la Finlande, à l'issue de consultations officieuses, a présenté le projet de résolution A/C.5/46/L.16 intitulé "Rationalisation des travaux de la Cinquième Commission : biennalisation du programme de travail".

6. A la même séance, la Commission a décidé de surseoir à une décision sur ce projet de résolution jusqu'à ce qu'elle ait examiné le point 114 (Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies).

7. A sa 57e séance, le 20 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/AC.5/46/L.16, tel qu'il avait été révisé oralement, sans procéder à un vote (voir par. 8).

## III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rationalisation des travaux de la Cinquième Commission :  
biennalisation du programme de travail

Projet de résolution présenté par le Président

L'Assemblée générale,

Consciente du volume de travail accru de la Cinquième Commission et de la nécessité de faire en sorte que la Commission puisse s'acquitter de ses responsabilités,

Rappelant que, précédemment, la Cinquième Commission avait pour pratique de suivre un cycle biennal pour l'exécution de son programme de travail,

1. Adopte un cycle biennal pour l'examen des points de l'ordre du jour qui intéressent la Cinquième Commission, à l'exception de ceux qu'elle est expressément priée d'examiner chaque année, selon que de besoin ou à titre spécial;

2. Approuve la section I de l'annexe à la présente résolution comme base de formulation du programme de travail biennal de la Cinquième Commission, et décide de la garder à l'étude;
3. Approuve également le programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1992-1993, figurant dans la section II de l'annexe;
4. Décide de faire concorder les demandes tendant à ce que le Secrétaire général présente des rapports à la Cinquième Commission avec le programme de travail biennal de celle-ci, sauf s'il s'agit d'une question à examiner d'urgence;
5. Prie les organes subsidiaires qui font rapport à la Cinquième Commission de synchroniser leur programme de travail avec son programme de travail biennal;
6. Prie le Secrétaire général de présenter chaque année à la Cinquième Commission, pour examen et approbation, un projet de programme de travail biennal, compte tenu des résolutions et décisions pertinentes adoptées la même année par l'Assemblée générale;
7. Note que la bonne marche des travaux de la Cinquième Commission dépend aussi de la présentation en temps voulu des rapports du Secrétaire général et des organes subsidiaires concernés.

#### ANNEXE

##### I. Programme de travail de la Cinquième Commission

###### A. Examen annuel

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes.
2. Budget-programme de l'Organisation des Nations Unies.
3. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies.
4. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies.
5. Plan des conférences 1/.
6. Financement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

---

1/ Le calendrier des conférences doit être examiné chaque année, mais d'autres questions entrant dans le cadre de ce point seraient examinées tous les deux ans.

7. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations.
8. Rapport du Conseil économique et social.

B. Examen biennal : années impaires 2/

1. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.
2. Corps commun d'inspection; étude approfondie et examen des rapports annuels 3/.
3. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

C. Examen biennal : années paires 2/

1. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
2. Planification des programmes.
3. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique.
4. Questions relatives au personnel 4/.
5. Régime commun des Nations Unies 5/.
6. Régime des pensions des Nations Unies 6/.

---

2/ Les références aux années "impaires" ou "paires" renvoient aux années civiles.

3/ Les rapports du Corps commun d'inspection ayant trait à des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Cinquième Commission seraient examinés chaque année.

4/ La liste du personnel de l'Organisation des Nations Unies et le rapport statistique sur la composition du Secrétariat seraient également publiés les années impaires pour information.

5/ Le rapport de la Commission de la fonction publique internationale serait publié pour information les années impaires, mais l'Assemblée générale n'aurait pas à se prononcer sur les questions traitées dans ce rapport.

6/ Le budget de la Caisse des pensions serait examiné les années impaires. Il constituerait un point subsidiaire du point de l'ordre du jour concernant le projet de budget-programme de l'exercice biennal suivant.

D. Examen selon que de besoin

1. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies 7/.

II. Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1992-1993

A. Programme de travail pour 1992

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
3. Budget-programme de l'Organisation des Nations Unies.
4. Planification des programmes.
5. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies.
6. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies.
7. Corps commun d'inspection.
8. Plan des conférences.
9. Barème des quotes-parts.
10. Questions relatives au personnel.
11. Régime commun des Nations Unies.
12. Régime des pensions des Nations Unies.
13. Financement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.
14. Rapport du Conseil économique et social.
15. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations.

---

7/ L'Assemblée générale devrait examiner cette question deux fois en trois ans.

B. Programme de travail pour 1993 8/

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes.
2. Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.
3. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.
4. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies.
5. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies.
6. Corps commun d'inspection.
7. Plan des conférences.
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
9. Financement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.
10. Aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.
11. Rapport du Conseil économique et social.
12. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations.

\* \* \*

9. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte, avec satisfaction, du rapport du Secrétaire général sur la gestion des immeubles 9/, ainsi que des remarques et observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de prier instamment le Secrétaire général de poursuivre la mise au point d'une approche intégrée et coordonnée de la gestion des immeubles et de rendre compte, selon qu'il conviendra, de certains aspects de la question;

---

9/ Le programme de travail pour 1993 sera mis à jour en 1992, compte tenu des décisions pertinentes que l'Assemblée générale aura prises à sa quarante-septième session.

9/ A/45/796 et Add.1.

/...

b) De prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les aspects administratifs, structurels et autres de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation 10/ et de garder la question à l'étude;

c) De renvoyer l'examen des documents suivants à une étape ultérieure des travaux de sa quarante-sixième session :

i) Rapport du Secrétaire général sur les ressources extrabudgétaires de l'Organisation des Nations Unies 11/;

ii) Note du Secrétariat sur l'application des techniques d'analyse du volume de travail à l'Organisation des Nations Unies 12/;

d) De renvoyer à sa quarante-septième session l'examen du rapport du Corps commun d'inspection sur l'évolution du Service consultatif de gestion de l'Organisation des Nations Unies 13/ et l'examen des observations y relatives du Secrétaire général 14/.

-----

---

10/ A/46/633.

11/ A/46/545.

12/ A/C.5/46/CRP.1.

13/ A/46/327.

14/ A/46/327/Add.1